

DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER

*Convocation le 24/01/2013
Affichage convocation le 24/01/2013
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture*

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°1/2013
EN DATE DU 31 JANVIER 2013**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	06	Votants :	8

Le trente et un janvier deux mil treize à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- l'Adjoint : M. SCHNEIDER Jean Jacques

- Les Conseillers : Mme ANTONI Cathy, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest, ZIMMERMANN Guy.

Absents excusés : M. STORCK Gérard qui a donné procuration à M. OSTERMANN Ernest, Mme GROSS Laurence qui a donné procuration à M. SCHNEIDER Jean Jacques, M. JACOB Olivier, Mme BERLEMONT Nathalie, M. SIMON Etienne

Secrétaire de séance : ANTONI Cathy

Assistait en outre : Mme KALCK Pascale, Attachée territoriale

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

2013-1. Vente d'un terrain communal

2013-2. Convention régissant l'organisation et le fonctionnement du service technique commun à la comcom Pays de Marmoutier-Sommerau et aux communes d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal

2013-3. Aménagement Paysager

2013-4. Urbanisme - Information

Divers et Communications

Acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20h20.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme ANTONI Cathy est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2013-1. Vente d'un terrain communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la vente du terrain cadastré :

Commune d'Allenwiller

Section C Parcelle 170/88 d'une contenance de 8 ares 63 ca

(extraite de la parcelle C N°88 selon P.V. d'arpentage N°134C en date du 02/01/2008 enregistré au Service du Cadastre de Saverne le 19/03/2009)

Au prix de total de 75 000 Euros - la présente mutation n'est pas assujettie à la TVA (terrain destiné à la construction d'un immeuble affecté à usage d'habitation)

à M. et Mme EDEL Grégory domiciliés à Ergersheim, 12, rue Etroite.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais étant à la charge exclusive des acquéreurs.

2013-2. Convention régissant l'organisation et le fonctionnement du service technique commun à la comcom Pays de Marmoutier-Sommerau et aux communes d'Allenwiller, Birkenwald et Salenthal

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et la Communauté de Communes de la Sommerau ont fusionné au 1er janvier 2013 et forment la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau. La Communauté de Communes de la Sommerau comptait parmi ses compétences l'organisation d'un service technique.

Cette compétence est libellée comme suit

Organisation et gestion du matériel et du personnel concernant l'entretien des biens privés et publics de la Communauté de Communes et des communes membres :

- *acquisition, organisation et gestion du matériel d'entretien et de déneigement, recrutement du personnel d'entretien,*
- *construction et gestion des équipements destinés à l'entretien (atelier par exemple).*

Dans le cadre des discussions menées entre les élus en perspective de la fusion, il s'est avéré que la volonté de généraliser cette compétence à toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau n'était pas partagée. De ce fait, les Communes retrouvent compétence en la matière.

Le service technique étant indispensable pour la Communauté de Communes et pour permettre, parallèlement, aux Communes de l'ancien périmètre de la Sommerau de continuer à bénéficier des prestations dévolues à ce services, il a été décidé d'agir sous forme de service commun qui doit être géré sous forme de convention.

Le projet de convention à intervenir ayant été adressé à chaque conseiller, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir entendu les explication de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de convention à intervenir et autorise M. le Maire à signer.

2013-3. Aménagement Paysager

Vu les devis sollicités et obtenus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la réalisation d'aménagements paysagers de différents emplacements selon devis des Ets Riehl d'Allenwiller pour un montant estimé à 8206 E HT. Un relevé exact des quantités sera fait en fait de chantier. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2013. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatifs à ces travaux.

2013-4. Urbanisme - Information

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Déclarations préalables

- FRIEDRICH Denis pour la pose d'un générateur photovoltaïque en intégration totale à la toiture en 4 rangées de 3 modules en paysage sur l'arrière de sa maison d'habitation- n° DP 06700413E0001 – accordé le 31 janvier 2013.

Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15. Le présent procès verbal comportant les points 2013-1 à 2013-4 est approuvé et signé par les membres présents.

Le secrétaire de séance

ANTONI Cathy